

PRIME COVID : TU L'ATTRAPES OU PAS ? ...

Le gouvernement promet depuis plusieurs semaines des « récompenses » aux agents des services publics qui se sont investis pendant le confinement.

Pour les personnels de l'Éducation nationale, les représentants du ministre ont présenté le 19 mai les conditions de versement de la prime exceptionnelle, prévue par le décret du 14 mai 2020, qui doit être versée à certains agents dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Les premiers versements devraient se faire sur la paye d'août ou plus probablement de septembre.

Pour le SPASEEN-FO, aucune prime, aucune indemnité ne constituera jamais une politique salariale. La part grandissante des primes et indemnités dans le salaire a consacré la rémunération au mérite, à la tête du client. Les personnels de l'Éducation nationale, quelle que soit leur catégorie, sont paupérisés depuis 20 ans, et plus encore ces 10 dernières années par le gel du point d'indice et le ralentissement des carrières. Nous exigeons l'ouverture de négociations salariales pour une revalorisation significative de la valeur du point d'indice.

Le cadrage national présenté par le ministère classe les personnels de l'Éducation nationale dans 3 groupes :

- Les personnels (enseignants et non enseignants) qui ont assuré l'accueil des enfants de salariés indispensables à la gestion de la crise. Les montants retenus par le ministère sont :
 - 0 euro pour moins de 4 jours de présence
 - 330 euros pour 4 à 9,5 jours
 - 660 euros pour 10 à 15,5 jours
 - 1000 euros pour 16 jours et plus
- Les infirmiers et médecins scolaires qui ont été réquisitionnés pour intervenir au contact de malades, dans les EHPAD et les centres d'accueil de SDF notamment, percevront, indistinctement du nombre de jours, 1 000 euros.
- Les autres personnels (administratifs, ITRF, techniques, sociaux et de santé, etc.) devront avoir eu une surcharge de travail importante, que ce soit en présentiel, distanciel ou télétravail. Le niveau de la prime (330, 660, 1000 euros) dépendra de l'ampleur de leur mobilisation et de leur implication selon le ministère.

Pour cette troisième catégorie de personnels, chaque académie déterminera la liste des bénéficiaires et le montant alloué à chacun, avant de transmettre ces éléments au ministère.

Pour le SPASEEN-FO, c'est encore l'arbitraire et l'inégalité de traitement qui font foi. Aucun critère sérieux, aucun élément objectif, n'est prévu pour déterminer les bénéficiaires et le montant qui leur sera attribué.

Combien de personnels ont vu leur position arrêtée ? **Quasiment aucun !**

Combien de personnels ont demandé à télétravailler et n'ont pas pu être équipés en matériel informatique ? **Un très grand nombre !**

Combien de personnels ont cumulé garde d'enfant, suivi de l'école à la maison et télétravail ? **Plus encore !**

Notre fédération a exigé la consultation de toutes les instances de représentativité des personnels afin que cela soit discuté en toute transparence.

Pour le SPASEEN-FO, les personnels veulent des moyens pour travailler dans les meilleures conditions et la création des postes statutaires nécessaires pour assurer leurs missions de Service public. Une prime pour quelques-uns, à la tête du client ne remplacera pas la revalorisation des salaires et des carrières.

Si certains collègues ont été mobilisés dans les Plans de Continuité Administratives, souvent dans des conditions intenable et inadmissibles, la période à venir s'annonce difficile et surchargée, en raison du retard de travail accumulé et des objectifs insensés fixés pour la préparation de rentrée.

Certains collègues ont déjà cumulé des dizaines d'heures supplémentaires et le pire reste à venir. Comment le ministère a-t-il prévu de reconnaître cet investissement et ce surcroît de travail ?

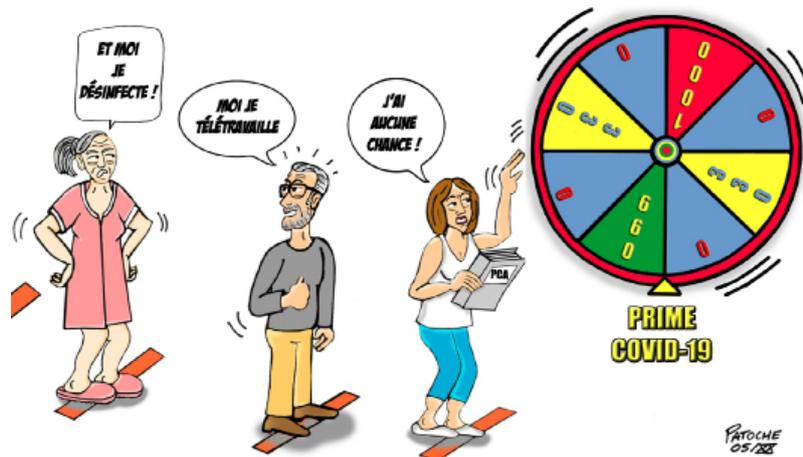
Le SPASEEN-FO, avec sa fédération a revendiqué auprès du ministère le recrutement de personnels pour venir en renfort des équipes en place, que ce soit dans les EPLE ou dans les services.

Et déjà, ici et là, on annonce que les vacances d'été pourront être remises en question. D'ores et déjà, on explique aux collègues qu'il faudra travailler plus et rogner encore une fois sur ses acquis. Le gouvernement a profité de cette période de crise « sanitaire » pour revenir sur les droits aux congés en imposant pendant le confinement la prise de jours de congés. **INADMISSIBLE !**

Aucun personnel n'a été en congé pendant le confinement.

Partout, dans tous les départements, dans toutes les académies, dans tous les établissements et services, les représentants FO mènent la bagarre pour faire respecter les droits de tous les personnels et veiller au respect de l'égalité de traitement.

LA ROUE DE L'INFORTUNE



Avec sa fédération, le **SPASEEN-FO** continue de revendiquer :

- la mise en place de grilles indiciaires attractives, permettant un déroulement de carrière porteur d'augmentations du salaire et l'abrogation de PPCR ;
- un démarrage de la grille à 120% du SMIC ;
- l'intégration des primes statutaires dans le traitement avec compensations des cotisations qui en découlent ;
- la suppression du jour de carence ;
- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice ;
- le recrutement en nombre de personnels titulaires ;
- la titularisation de tous les personnels contractuels.

Ne restez pas isolés, ensemble, nous sommes plus forts. Contactez le SPASEEN-FO, il vous aidera à faire respecter vos droits.